



المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية
INSTITUT TUNISIEN DES ÉTUDES STRATÉGIQUES

I T E S

LA TUNISIE FACE À LA COVID-19 À L'HORIZON 2025

PHASE 2

**SCÉNARIOS FIN 2020 ET
STRATÉGIE NATIONALE DE SAUVETAGE :
LE PILIER AGRICULTURE
ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES**

**URS : AGRICULTURE ET INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES**

En partenariat avec





المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية
INSTITUT TUNISIEN DES ÉTUDES STRATÉGIQUES

I T E S

LA TUNISIE FACE À LA COVID-19 À L'HORIZON 2025

PHASE 2

**SCÉNARIOS FIN 2020 ET
STRATÉGIE NATIONALE DE SAUVETAGE :
LE PILIER AGRICULTURE
ET INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES**

**URS : AGRICULTURE ET INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES**

En partenariat avec



LA TUNISIE FACE À LA COVID-19 À L'HORIZON 2025 :

**FONDEMENTS
D'UNE STRATÉGIE
CONCILIANT L'URGENCE
DU COURT TERME
ET LES IMPÉRATIFS
DU MOYEN TERME**

Etude à l'attention de
**SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE**





المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية
INSTITUT TUNISIEN DES ÉTUDES STRATÉGIQUES

ITES



**SCÉNARIOS FIN 2020
ET STRATÉGIE
NATIONALE DE SAUVETAGE :
LE PILIER AGRICULTURE
ET INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES**

**OCTOBRE
2020**



Dans le cadre de la phase 2 de l'étude prospective initiée par l'ITES, « La Tunisie face au Covid-19 à l'horizon 2025 : fondements d'une stratégie conciliant l'urgence du court terme et les impératifs du moyen terme », les experts suivants, constituant l'URS « Agriculture et industries agroalimentaires », ont rédigé cette étude stratégique :

M. Boubaker Karray, coordinateur

Mme. Sonia BOUDICHE

M. Mohamed Ali AYADI

M. Nouredine AGREBI

M. Yassine SKANDRANI



I T E S

SOMMAIRE

1. Introduction	8
2. La démarche adoptée	8
3. Essai d'appréciation de l'impact de la Covid-19 sur le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire	10
3.1. Rappel des mesures préconisées en période de confinement et de confinement ciblé afin d'assurer le bon fonctionnement du secteur	10
3.2. Mesures et analyse des écarts entre réalisations et prévisions des performances de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire	11
3.2.1. Production et croissance	11
3.2.2. Exportation, importation et balance commerciale	14
3.2.3. Investissements agricoles publics et privés	16
3.3. Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces quant à l'agriculture, la pêche et les IAA en rapport avec la Covid-19 et ses impacts	16
3.4. Les Forces Motrices	25
3.5. Les Facteurs de Blocage	25
4. Construction de scénarios à l'horizon fin 2020 et des plans d'actions de relance	26
4.1. Définition des scénarios	26
4.1.1. Le scénario normatif (souhaitable) : « Filières agricoles et agroalimentaires performantes et résilientes »	26
4.1.2. Le scénario noir (à éviter ou catastrophique) : « Des filières agricoles et agroalimentaires défaillantes dans un contexte économique et social fortement perturbé »	29
4.2. Elaboration de la stratégie et du plan d'actions ciblant le scénario souhaitable à l'horizon fin 2020	31
4.2.1. Les pré-requis : mesures indispensables à mettre en œuvre sans lesquelles les orientations stratégiques et mesures opérationnelles demeureront sans effet et ne permettront pas la matérialisation du scénario souhaitable et réalisable	31
4.2.2. Les objectifs stratégiques, les orientations stratégiques et les mesures opérationnelles	33

1. INTRODUCTION

Au cours de la première vague de la Covid-19 qui a eu lieu en Tunisie entre les mois de mars et juin 2020, les agriculteurs, les pêcheurs et certains industriels ont été autorisés par les ministères concernés à travailler et à se déplacer en dépit des mesures de confinement et de dé-confinement qui ont été appliquées. Le but de cette autorisation exceptionnelle était d'assurer le bon fonctionnement des filières agricoles et agroalimentaires et d'atténuer les risques d'altération de la sécurité alimentaire, d'aggravation de la pauvreté et de la vulnérabilité des couches sociales non aisées, de dégradation des revenus des agriculteurs, des pêcheurs, des industriels et des salariés en situation de chômage obligatoire.

Les informations disponibles révèlent que l'impact de la Covid-19 et des mesures de confinement a été constaté essentiellement aux niveaux amont (approvisionnement en intrants et en facteurs de production) et aval (distribution et commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires) des unités de production agricoles et agroalimentaires et des unités de pêche.

La valeur ajoutée et le taux de croissance n'ont pas été affectés, mais le chômage a augmenté, les revenus des agriculteurs, des pêcheurs et des industriels ont baissé et la situation des personnes pauvres et vulnérables s'est dégradée malgré les aides qui ont été distribuées.

La satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens a été globalement assurée avec des difficultés et ce du fait de la discontinuité de l'approvisionnement en produits de base comme les céréales, et du renchérissement des prix de certains fruits et légumes et des produits de la mer.

Pour certains facteurs et intrants de production et certains produits agricoles et agroalimentaires, les importations et les exportations ont été légèrement ralenties et quelquefois temporairement suspendues avec des impacts différents selon les produits. Pour

d'autres produits, notamment l'huile d'olive et les céréales, la pandémie de la Covid-19 n'a pas eu d'effet sur les flux des échanges.

L'avènement de la deuxième vague du Covid-19 depuis le début du mois d'août 2020, pourrait poser des difficultés sérieuses au bon fonctionnement de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires au cours des quatre derniers mois de l'année 2020. Cette pandémie risque d'entraver la réalisation des objectifs fixés pour cette année et la mise en œuvre de la campagne agricole 2020-21 qui commence le premier Septembre 2020 et s'achève fin Août 2021 et des activités agro-industrielles. Face à l'ampleur des enjeux liés à cette pandémie, les décideurs s'interrogent sur l'impact de la Covid-19 et sur les mesures urgentes et la stratégie opérationnelle à entreprendre afin d'anticiper la fin de la crise sanitaire, de se prémunir de ses dégâts éventuels attendus et assurer le redémarrage de l'économie nationale.

Dans ce contexte, l'objectif de cette note stratégique est de proposer des éléments de réponse à cette interrogation à travers (i) un essai d'appréciation de l'impact de la Covid-19 sur le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire, (ii) la construction d'un scénario normatif souhaitable et d'un scénario noir à éviter à l'horizon fin 2020 et (iii) l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions ciblant le scénario souhaitable pour relancer le secteur et assurer la sécurité et même la souveraineté alimentaire, garantir la paix sociale et minimiser les dégâts sanitaires, économiques et sociaux de cette deuxième vague du Covid-19.

2. LA DÉMARCHE ADOPTÉE

Cette étude a été approchée en termes de prospective stratégique à court terme (horizon fin 2020) et a utilisé la méthode du diagnostic stratégique participatif pour l'identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires sous l'effet du Covid-19 et la méthode des scénarii pour tracer deux cas de figure compte tenu de l'ampleur de la pandémie et tel



que suggéré par l'ITES ; un scénario normatif souhaitable en tenant compte des objectifs et du budget qui ont été fixés pour ce secteur en 2020 et des disponibilités financières pour le dernier trimestre 2020 et un scénario noir à éviter.

Pour l'évaluation de l'impact de la Covid-19 sur le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire, le manque de moyens, de temps et d'informations méso et microéconomiques fiables et la non-réception de réponses des personnes et organismes enquêtés, ne nous a pas permis de réaliser une évaluation précise. En tenant compte de ces contraintes, nous avons juste essayé d'apprécier cet impact sur le fonctionnement de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires et leurs performances à travers une analyse des écarts entre les prévisions et les réalisations des productions et de la croissance, des exportations, des importations et des investissements et sur une analyse SWOT ayant permis l'identification des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de ce secteur en rapport avec la Covid-19.

Pour la construction des deux scénarii normatif et noir, nous avons procédé en trois étapes. La première a porté sur l'identification des macro-concepts, la deuxième a concerné la détermination des variables clés, forces motrices et des facteurs de changement et des inerties et facteurs de blocage, la troisième a permis la rédaction des scénarii.

Ainsi l'analyse rétrospective de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires (IAA) sous l'effet du Covid-19 et du confinement depuis Mars 2020 a permis de déterminer cinq Macro-Concepts qui constituent les enjeux majeurs traités dans le rapport de la première phase :

- Accroissement et stabilisation de l'offre et constitution de stocks de réserve des produits agricoles et agroalimentaires de base ;
- Maintien et soutien de l'exportation et rationalisation des importations des produits agricoles et agroalimentaires ;

- Satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en préservant leur pouvoir d'achat notamment en produits de base ;
- Soutien social spécifique et exceptionnel pour les populations rurales vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté ;
- Dématérialisation et digitalisation de l'agriculture, de l'activité de pêche et des industries agroalimentaires à tous les niveaux.

Pour chaque macro-concept, une liste de variables clés, des facteurs et des acteurs conditionnant l'avenir proche du système étudié, à savoir l'agriculture, la pêche et les IAA en Tunisie à l'horizon fin 2020 - début 2021 ont été identifiés en se basant sur les données et études disponibles, l'expertise des compétences chargées de cette étude, les entretiens qu'ils ont organisés avec certains acteurs du secteur et le diagnostic stratégique de la situation présente en dynamique du secteur en rapport avec la Covid-19.

Nous avons mis l'accent sur la détermination de manière prioritaire de deux éléments fondamentaux : les inerties et les facteurs de blocage du fonctionnement de l'agriculture, de la pêche et des IAA et les forces motrices ou facteurs de changement susceptibles d'initier une évolution positive.

Pour la construction des scénarii prospectifs exploratoires, il a été convenu avec l'ITES, pour cette phase 2 de l'étude, de travailler sur deux hypothèses de variation : hypothèse souhaitable et réalisable (correspondant au scénario normatif souhaitable pour l'agriculture, la pêche et les IAA à l'horizon fin 2020 - début 2021) et l'hypothèse de rupture (hypothèse contrastée), noire ou wildcard, induisant un scénario négatif et catastrophique pour le secteur étudié.

Un scénario est une « combinaison des hypothèses retenues pour toutes les variables motrices ». Tout scénario construit est un récit qui se suffit à lui-même: il est le produit de la combinaison des configurations prises par les différentes

composantes ou variables motrices caractérisant chacune des activités étudiées (agriculture, pêche et IAA). Ayant un nombre important de variables motrices, il a été convenu de travailler par activité en construisant des micro-scénarios constituant autant d'hypothèses pour chaque activité qui, se combinant, aboutissent, in fine, aux scénarii globaux finaux. En définitive, un scénario est la description détaillée d'une image du futur quant à l'agriculture, la pêche et les IAA tunisiennes à l'horizon fin 2020 – début 2021 et du cheminement y menant à partir du présent. En vue de l'appropriation, le langage décrivant le scénario et le cheminement est clair, dépourvu d'ambiguïtés et concis afin de permettre son appropriation par le décideur.

La vision ou scénario souhaitable et réalisable est considéré comme le scénario normatif à atteindre. A ce stade, nous basculons dans la prospective stratégique normative. Après la rédaction des scénarii, nous avons élaboré la stratégie et le plan d'actions ciblant le scénario souhaitable à l'horizon fin 2020

3. ESSAI D'APPRÉCIATION DE L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

3.1. Rappel des mesures préconisées en périodes de confinement et de confinement ciblé afin d'assurer le bon fonctionnement du secteur

Nous avons jugé nécessaire de rappeler les mesures préconisées par les experts pour renforcer les capacités des agriculteurs, pêcheurs, industriels et employés à produire et à distribuer les produits et des

consommateurs à éviter le gaspillage et les achats excessifs et des personnes pauvres et vulnérables à se nourrir qui ont été présentées dans le cadre de l'étude relevant de la première phase.

La mise en œuvre de ces mesures constituait normalement une anticipation nécessaire pour atténuer les dégâts sanitaires, économiques et sociaux prévisibles. Ce rappel est utile car la plupart de ces mesures n'ont pas été appliquées.

- **Accroissement et stabilisation de l'offre et constitution de stocks de réserves des produits agricoles et agroalimentaires de base** à travers la mise en œuvre d'un projet national d'accroissement de la productivité, de mesures spécifiques d'autorisation et d'encadrement du travail dans les exploitations agricoles, les GDA pour l'eau d'irrigation, les unités de pêche et les usines durant le dé-confinement, la satisfaction des besoins en facteurs et intrants de production et de transformation, la transformation des produits agricoles périssables et des excédents de production n'ayant pas de débouchés, l'investissement immédiat, le financement, l'aide et le soutien et l'attribution des financements nécessaires à la constitution de stocks de réserves.
- **Maintien et soutien de l'exportation et rationalisation des importations des produits agricoles et agroalimentaires stratégiques**, dont l'huile d'olive, les dattes, les produits de la mer et les agrumes et des produits périssables ayant enregistré des offres excédentaires du fait de la baisse de leur demande sur tous les plans. Parallèlement, il convient de limiter les importations aux produits de première nécessité dont les céréales et aux principaux intrants et facteurs de production non disponibles sur le marché local.
- **Satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en préservant leur pouvoir d'achat, notamment en produits de base**, grâce à la révision de la politique de libéralisation des prix, la promotion du commerce de proximité et le e-commerce des produits agricoles et agroalimentaires, l'intensification des

mesures de suivi et de contrôle des circuits de distribution du commerce illicite et de la volatilité des prix des produits et **la création d'un observatoire des marges et des prix dans les filières agroalimentaires**. Par ailleurs, il importe d'attribuer une subvention à la consommation de l'huile d'olive en vue d'augmenter sa consommation à l'échelle nationale et réduire la consommation des autres huiles végétales importées et de réintroduire la diète méditerranéenne dans les habitudes alimentaires des ménages tunisiens.

- **Soutien social spécifique et exceptionnel pour les populations rurales vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté** à travers la mise en œuvre d'une action pilote de soutien au profit des pauvres et vulnérables à travers les structures de l'ESS et le renforcement du dispositif national d'aide et de soutien aux agriculteurs, pêcheurs et industriels et aux employeurs en difficulté.
- **Dématérialisation et digitalisation de l'agriculture, de l'activité de pêche et des industries agroalimentaires à tous les niveaux** surtout que les compétences et la technologie

existent et que l'impact est palpable à court terme sur le secteur.

3.2. Mesures et analyse des écarts entre réalisations et prévisions des performances de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire

3.2.1. Production et croissance

Pour l'agriculture et la pêche, le taux de croissance annuel prévisionnel à prix constant de l'année 2020 estimé sur la base des prévisions des productions a été de 7.8%. Ce taux n'a pas été atteint du fait de la baisse des productions au niveau des céréales, de la pêche et de l'aquaculture, de la production animale et de quelques fruits et légumes dont l'effet n'a pas été laminé par l'augmentation de la production d'olives. Le taux déclaré par le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche sur la base des productions réalisées jusqu'à fin août 2020 a été de 5.3% (tab 1). Ce taux fera l'objet d'une actualisation finale en fin d'année 2020 en disposant de toutes les productions réalisées.

Tableau 1 : Taux de croissance à prix constant des produits agricoles

	Prévision	Prévision	Réalisation	Prévision actualisée	Ecart1	Ecart2
	*2020	**2021	*2020	**2021		
Valeur de la production aux prix courants	15979	16576	17236	16983	1257	407
Valeur ajoutée aux prix courants	12104	12586	13061	12863	957	277
Taux de croissance à prix constant	7,8	0,6	5,3	-5,3	-2,5	-5,9

Notons que le calcul du taux de croissance est effectué pour l'année civile qui commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre. La campagne agricole commence le 1er septembre et s'achève le 31 août.

LA CÉRÉALICULTURE

La production prévisionnelle des céréales pour l'an-

née 2020 a été de 1068 mille tonnes pour le blé dur ; 237 mille tonnes pour le blé tendre ; 566 mille tonnes pour l'orge et de 29 mille tonnes pour les triticales. Les réalisations ont été de 958 ; 84 ; 466 et 26 milles tonnes respectivement (tab 2). **L'écart global a été de 366 tonnes tous produits confondus et a sensiblement affecté la croissance du secteur. Cet**

3. Rapport de l'US Department of State-Téléchargeables ici : <https://www.state.gov/country-reports-on-terrorism-2/>

écart est très important pour le blé tendre dont la production reste très faible. Pour ce produit, les besoins de consommation sont couverts par les importations qui n'ont pas cessé d'augmenter. Les quantités collectées ont été de 626 mille tonnes pour le blé dur ; 25.3 mille tonnes pour le blé tendre ; 58 mille tonnes pour l'orge et de 0.15 mille tonnes pour les triticales.

Il convient de nous rappeler que les achats excessifs des citoyens et les perturbations du marché au début de la crise ont en réalité été un report de stock dé-

placé du marché aux ménages. C'est pour cela que la demande de ces produits a enregistré une nette diminution juste après la période de confinement. A cela, nous devons ajouter une dynamique importante remarquée durant la période estivale surtout dans l'activité traditionnelle tunisienne « OULA » conjuguée à la faible saison touristique ayant engendré, selon les professionnels, le ralentissement du niveau des ventes. **Dans ce contexte, la disponibilité des produits céréaliers ne posera aucun problème et le marché sera approvisionné normalement pendant le dernier trimestre 2020.**

Tableau 2 : Prévisions et réalisations de la production des céréales

	Prévision	Prévision	Réalisation	Prévision actualisée	Ecart 1	Ecart2
	*2020	**2021	*2020	**2021		
Céréales	1900	2000	1534	1900	-366	-100
Blé dur	1068	1124	958	1100	-110	-24
Blé tendre	237	250	84	230	-153	-20
Orge	566	596	466	535	-100	-61
Triticale	29	30	26	35	-3	5

Pour l'année 2021, les premières prévisions de productions ont été rectifiées et révisées à la baisse pour passer de 2000 à 1900 mille tonnes (1100 mille tonnes de blé dur, 230 mille tonnes de blé tendre, 535 mille tonnes d'orge et 35 mille tonnes de triticales). Cette prévision mérite d'être révisée encore une fois, compte tenu des dernières pluies qui incitent les céréaliculteurs à augmenter la superficie emblavée et à espérer un meilleur rendement, notamment quand les semences sélectionnées et les intrants de production (Ammonitre et DAP) sont disponibles.

L'ARBORICULTURE

Pour les productions arboricoles récoltées, exception faite des amandes, les réalisations pour l'année 2020 ont été supérieures aux prévisions, notamment pour l'olivier, dont la production a été de 2 millions de tonnes, ce qui nous paraît exagéré et mérite d'être vérifié avec le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. Quant aux dattes, la production a été révisée à la hausse (tab 3) et elle sera de bonne qualité. Pour les amandes, les réalisations ont été légèrement inférieures aux prévisions.

Tableau 3 : Prévisions et réalisations de la production arboricole

	Prévision	Prévision	Réalisation	Prévision actualisée	Ecart 1	Ecart 2
	*2020	**2021	*2020	**2021		
Olivier	1500,0	1100,0	2000	700	500	-400
Agrumes	350,0	400,0	366	410	16	10
Raisin de cuve	32,0	35,0	35	37	3	2
Raisin de table	150,0	130,0	150	150	0	20
Amandes	70,0	65,0	62	75	-8	10
Abricots	35,0	34,0	37,5	38	3	4
Dattes	300,0	320,0	332	400	32	80
Pommes	120,0	100,0	153,3	155	33	55
Poires	20,0	15,0	21,1	22	1	7
Autres fruits	350,0	380,0	350	380	0	0

Pour la branche des huiles et corps gras, nous avons remarqué que l'approvisionnement du marché en huile subventionnée a été assuré d'une manière ordinaire et que les disponibilités en huile d'olives en 2020 commercialisées à des prix abordables ont participé à stabiliser le marché national.

Pour l'année 2021, la prévision de la production d'olives à huile a été révisée à la baisse pour passer de 1.1 à 0.7 millions de tonnes, ce qui mérite d'être justifié du fait de l'importance de l'écart entre la première et la deuxième prévision. Pour

toutes les autres cultures, les productions ont été révisées à la hausse.

LE MARAÎCHAGE

Pour l'année 2020, les productions réalisées de pomme de terre, de tomates, d'artichauts et des autres légumes ont été supérieures aux prévisions. Les productions réalisées de piment et d'oignons ont été plutôt inférieures aux prévisions (tab 4). Les prévisions de l'année 2021 ont été rectifiées en augmentant les productions de la tomate, de la pomme de terre, des melons et pastèques et des autres légumes et en réduisant la production des piments.

Tableau 4 : Prévisions et réalisations de la production maraîchère

	Prévision	Prévision	Réalisation	Prévision actualisée	Ecart 1	Ecart 2
	*2020	**2021	*2020	**2021		
Pommes de terre	420,0	420,0	450	450	30	30
Tomates	1200,0	1200,0	1423	1416	223	216
Artichauts	28,0	28,0	31,1	28	3	0
Piments	470,0	480,0	420	430	-50	-50
Pastèque et Melon	450,0	450,0	450	475	0	25
Oignons	460,0	460,0	430	460	-30	0
Autres légumes	480,0	500,0	975	1075	495	575

Notons que la production de tomate industrielle de l'année 2020 a permis de constituer un stock important en double concentré de tomate qui offre plus de 40000 tonnes exportables.

L'ÉLEVAGE

Pour l'année 2020, les productions réalisées ont été inférieures aux prévisions, exception faite de l'élevage ovin. Pour l'année 2021, la plupart des productions prévues ont été révisées à la baisse, notamment quant aux œufs et au lait (tab 5).

Tableau 5 : Prévisions et réalisations de la production animale

	Prévision	Prévision	Réalisation	Prévision actualisée	Ecart 1	Ecart 2
	*2020	**2021	*2020	**2021		
Bovin	109,2	111,4	80	82	-29	-29
Ovin	120,0	120,0	122	123	2	3
Caprin	24,0	24,5	23,5	24,5	-1	0
Volaille	210,0	220,0	192	199	-18	-21
Dinde	100,0	100,0	95,6	97,6	-4	-2
Autres viandes	15,0	15,0	12,7	12,8	-2	-2
Œufs	2000,0	2050,0	1958	1928	-42	-122
Lait	1468,0	1497,0	1400	1430	-68	-67
Autres produits	45,0	45,0	41	45	-4	0

Pour le lait et dérivés, la fermeture des petites fromageries et des crèmeries durant la période du confinement a été à l'origine du transfert des quantités de lait destinées à ces activités vers les centrales laitières. Ces quantités sont évaluées à près de 200 milles litres/jour. Le niveau du stock de régulation a enregistré une nette amélioration pendant la période de haute lactation et est passé de 20 millions de litre au mois de mars à 60 millions de litres fin août 2020. Ce niveau de stock peut largement approvisionner le marché sachant

que la production journalière et la collecte n'ont pas enregistré une baisse significative pendant la période de basse lactation. Par ailleurs, le dernier ajustement des prix, surtout au profit de l'agriculteur, soutiendra la production de cette filière.

LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

Les productions réalisées ont été légèrement inférieures aux prévisions. Pour l'année 2021, les prévisions ont été révisées à la baisse (tab 6).

Tableau 6 : Prévisions et réalisations de la production de la pêche et l'aquaculture

	Prévision	Prévision	Réalisation	Prévision actualisée	Ecart 1	Ecart 2
	*2020	**2021	*2020	**2021		
Pêche côtière	40	40	38	39	-2	-1
Pêche marine	23	24	20	21	-3	-3
Pêche	50	51	34,5	49	-15	-2
Autres	30	32	30,5	31,5	0	0

L'analyse des écarts au niveau des productions révèle que les réalisations pour l'année 2020 ont été inférieures aux prévisions pour les céréales, les amandes, le piment, les oignons, la pêche et l'aquaculture et la plupart des productions animales. Pour les autres productions arboricoles, notamment l'olivier à huile, l'élevage ovin, les pommes de terre, les tomates, les artichauts et les autres légumes, les réalisations ont été plutôt supérieures aux prévisions. Le taux de croissance réalisé a été inférieur à la prévision.

Notons que nous n'avons pas trouvé d'éléments d'explication pour ces écarts qui peuvent provenir d'une sous ou surestimation des productions et par conséquent du taux de croissance, de l'influence des facteurs édaphiques et climatiques, de l'arrêt de certaines activités comme pour le cas de la pêche et de la non application des bonnes pratiques de production. Cette analyse n'est pas effectuée au niveau du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. Les réalisations de l'année (n) sont

généralement comparées avec celles de l'année (n-1) et non pas aux prévisions ou objectifs de l'année (n). Par ailleurs, le dispositif national de prévision des productions mérite d'être revu sur le plan de la disponibilité des compétences, méthodes et outils en vue d'une meilleure précision et qualité des estimations effectuées.

3.2.2. Exportation, importation et balance commerciale

Les principaux produits agricoles et alimentaires importés sont les céréales, notamment le blé tendre, le lait et dérivés, les huiles végétales, les pommes de terre et le sucre. La valeur prévisionnelle des importations s'élève à 5275 millions de dinars en 2020 et à 5526 millions de dinars en 2021 (tab 7). La valeur des importations réalisées durant la période allant du 1er Janvier au 31 Août 2020 a été de 3793.3 millions de dinars.

Tableau 7 : Prévisions et réalisations des importations des produits agricoles

	Prévision 2020		Réalisation 2020		Prévision 2021		Réalisation 2021
	Quantités*	Valeur**	Quantités*	Valeur**	Quantités*	Valeur*	Valeur
Importations		5275		3793.3		5526	
Blé dur	550	511	595,4	595,4	580	539	
Blé tendre	1200	804	614,5	614,5	1250	838	
Orge	500	298	384,9	384,9	550	327	
Maïs	950	507			1000	533	
Lait et dérivés	28	158			25	141	
Huiles alimentaires	250	541			270	584	
Sucre	400	398			400	398	
Thé et café	39	197			38	195	
Autres importations		1801				1921	

* Mille Tonnes

**millions de dinars

Les principaux produits agricoles et agroalimentaires exportés sont l'huile d'olive, les dattes, les produits de mer et les agrumes. La valeur pré-

visionnelle des exportations est estimée à 4665 millions de dinars en 2020 et à 3972 millions de dinars en 2021 (tab 8).

Tableau 8 : Prévisions et réalisations des exportations des produits agricoles

	Prévision 2020		Réalisation 2020		Prévision 2021		Réalisation 2021
	Quantités*	Valeur**	Quantités*	Valeur**	Quantités*	Valeur**	Valeur
Exportations		4665		3308		3972	
Huile d'olive	330	2000	275,8	1613,6	120	1020	
Dattes	105	701	74,1	496,3	110	735	
Produits de la mer	20	497	11,6	260,5	23	572	
Agrumes	14	22			22	34	
Céréales et dérivés	110	231			115	241	
Préparations fruits et légumes	22	101			26	120	
Légumes frais et légumineuses	50	212			55	233	
Autres exportations		901				1018	

* Mille Tonnes

**millions de dinars

La valeur des exportations réalisées durant la période allant du 1er janvier au 31 août 2020 a été de 3308 millions de dinars. La prévision de la valeur des exportations en 2021 mérite d'être révisée à la hausse même si les exportations d'huile d'olive seront inférieures du fait de la baisse prévisible de la production en 2021.

Il convient d'augmenter l'exportation des autres

produits classiques et de promouvoir l'exportation de nouveaux produits à travers une prospection approfondie des marchés d'exportation et une exploitation rationnelle des opportunités offertes par l'augmentation de la demande d'importation des produits agricoles et agroalimentaires.

Le déficit prévisionnel de la balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaire est es-

timé à 610 millions de dinars en 2020 et à 1554 millions de dinars en 2021. Le taux de couverture est de respectivement 88% et 72%.

Compte tenu des réalisations des exportations et des importations jusqu'à fin août 2020, ce déficit a été de 485.3 millions de dinars et le taux de couverture a été de 87.2% (tab 9).

Tableau 9 : Balance commerciale au cours de la période « Janvier –Août 2020 »

	Janvier	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois
Exportation (millions de dinars)	449.2	977.8	1481.0	1893.3	2289.6	2710.6	3049.9	3308.0
Importation (millions de dinars)	422.6	953.4	1304.3	1896.5	2461.2	2847.7	3272.3	3793.3
Taux de couverture (%)	106.3	102.6	113.5	99.8	93	95.2	93.2	87.2

3.2.3. Investissements agricoles publics et privés

Les investissements publics et privés prévus sont de 1332 millions de dinars pour l'année 2020 et de 1487 millions de dinars pour l'année 2021. Ces investissements sont affectés en grande proportion à l'eau, aux forêts, à l'aménagement des terres agricoles et à la mécanisation. La part des investissements réservés à la production agricole, à la pêche, aux projets de développement rural et à la recherche est faible. Les investissements publics s'élèvent à 515 millions de dinars en 2020 et à 634 millions de dinars en 2021. Les investissements privés sont de 817 et 831 millions de dinars respectivement.

Les réalisations jusqu'en août 2020 révèlent que les investissements privés approuvés ont été de 190 millions de dinars. Ces réalisations sont

faibles, ce qui nécessite la prise de toutes les dispositions nécessaires pour les accroître au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2020.

3.3. Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces quant à l'agriculture, la pêche et les IAA en rapport avec la Covid-19 et ses impacts

Après avoir déterminé les Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces qui ont une influence importante sur l'agriculture, la pêche et les IAA à court terme (fin 2020) en rapport avec la Covid-19 et ses impacts pour les cinq enjeux retenus dans le premier rapport, nous les avons classés par ordre d'importance. Cette classification a servi à l'identification des forces motrices, des facteurs de blocage et des signaux faibles.

	FORCES
Accroissement et stabilisation de l'offre et constitution de stocks de réserves des produits agricoles et agroalimentaires de base	- Les exploitations agricoles sont en majorité familiales et de petite taille (continuité du travail). - Les travailleurs du secteur de la pêche et aquaculture sont familiers avec la pandémie COVID-19. - Une intégration quasi-naturelle des protocoles de prévention contre la COVID- 19 dans les IAA, plus particulièrement les grandes entreprises (locaux, modes de management, équipements de protection, organisation de travail, etc.). - Soutien et appui à l'agriculture prévus par la loi d'investissement, la loi de finance et les conventions signées avec les banques (BN et BTS) et les bailleurs de fonds. - Amélioration des stocks des espèces aquatiques benthiques exploitables après un repos biologique de trois mois (juillet - septembre) dans le golfe de Gabès. - Disponibilités des produits de l'agriculture et de la pêche compte tenu des productions et des stocks de réserve. - Des installations modernes et de fortes capacités de production et de stockage pour quelques chaînes de valeurs (lait, pâtes alimentaires, volailles etc.). - Projet d'extension de la capacité de stockage (stock stratégique, collecte) des céréales est élaboré et en attente de financement. - Valorisation sur le lieu de certains produits agricoles (fruits, légumes, etc.). - Tendance des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur agricole à lancer des projets d'entrepreneuriat innovants au niveau régional pour la valorisation par la transformation des produits agricoles locaux et l'amélioration de la productivité et la durabilité des filières AA. - Initiation de l'installation de l'agriculture urbaine pendant le confinement par des particuliers, collectifs et start-up qui jardinent pour atteindre l'autosuffisance en fruits et légumes de saison. - Industrie agroalimentaire basée essentiellement sur la transformation de la matière première agricole produite à l'échelle nationale (huile d'olive, dattes, conserves alimentaires, lait, etc.).

Maintien et soutien de l'exportation et rationalisation des importations des produits agricoles et agroalimentaires	- Soutien et appui à l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires stratégiques. - La volonté politique de promouvoir les exportations et de réduire les importations. - Produits agricoles et agroalimentaires comme l'huile d'olive, les dattes et les produits de la mer hautement appréciés et compétitifs sur le marché extérieur. - L'existence d'une industrie de transformation et de congélation : 300 unités d'exportation des produits de la mer.
Satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en préservant leur pouvoir d'achat notamment en produits de base	- Politique de prix et de subvention des produits de base et rôle de la caisse de compensation. - Systèmes de distribution des produits agricoles et alimentaires multimodaux (GMS, grossiste, détaillant, e-commerce, boutiques spécialisées, etc.). - Mécanismes de régulation du marché par des stocks de régulation (lait de boisson, viandes blanches et pommes de terre). - L'augmentation du nombre de points de vente en détail permet une distribution des produits de la pêche de proximité et contribue à l'amélioration du taux annuel de consommation par tête d'habitant. - Elargissement du réseau des points de vente directs à des prix abordables. - Possibilités de vente par petits lots et non par kg permettant les ajustements aux prix et de servir tous les budgets.
Soutien social spécifique et exceptionnel pour les populations rurales vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté	- Projet d'identification des couches sociales pauvres et vulnérables initié. - Lancement des start-ups dans le cadre de l'économie sociale et solidaire suite à la nouvelle loi 37-2020 relative au Crowdfunding du 06/08/2020 (fournissant le financement nécessaire aux projets et aux sociétés en vue de promouvoir l'investissement, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation). - Une politique nationale visant le maintien du tissu agricole et industriel grâce à un ensemble de mesures et d'actions de soutien financier suite à la pandémie de la COVID 19.



	- Création d'une cellule de crise au niveau de la Présidence du Gouvernement chargée des entreprises les plus touchées des suites du coronavirus ayant pour objectif la préservation des emplois et la garantie des droits des travailleurs. - Idées de projets innovants potentiels de valorisation des produits agricoles. - l'agritourisme dans les milieux ruraux vulnérables. - Les familles démunies sont enregistrées dans la base de données du ministère des affaires sociales. - L'emploi des femmes, particulièrement dans la région Sud, se développe particulièrement en ce qui concerne les activités post-captures.
Dématérialisation et digitalisation de l'agriculture, de l'activité de pêche et des industries agroalimentaires à tous les niveaux	- Disponibilité de compétences en la matière et de programmes de formation et de perfectionnement. - Disponibilité de la technologie en Tunisie avec des cas d'applications réussies. - Plateforme de « Crowdfunding » sous forme de site web ou application mobile au profit des porteurs de projets facilitant le financement des startups innovantes. - Système de détection et de communication assurant une couverture totale des ports de pêche. - Début de la digitalisation en amont de la chaîne via le développement de plusieurs plateformes de l'e-commerce appliquées dans certaines régions. - La volonté de certains producteurs d'engager des projets.

FAIBLESSES

Accroissement et stabilisation de l'offre et constitution de stocks de réserves des produits agricoles et agroalimentaires de base

- Fluctuation de l'offre agricole et alimentaire et ruptures occasionnelles de stock des produits alimentaires, notamment de base, et irrégularité de l'approvisionnement des marchés et des industries agroalimentaires.
- Non-application des bonnes pratiques de production du fait de la défaillance du système d'encadrement et de valorisation des acquis de la recherche.
- Pertes immédiates des récoltes (agrumes, cultures maraichères, etc.) à cause des inondations.
- Faiblesse des moyens de financement des campagnes agricoles et des projets d'investissements avec difficulté d'accès aux moyens disponibles notamment pour les petits exploitants exposés aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques.
- Renchérissement des prix des facteurs de production et difficultés d'approvisionnement.
- Stocks halieutiques benthiques surexploités.
- Fluctuation des biomasses exploitables en petits pélagiques indépendamment de leur état d'exploitation.
- La prolifération de la pêche illicite cause une détérioration et un épuisement.
- Gouvernance inadéquate, notamment au niveau du contrôle et du suivi des activités de pêche, conduisant à une prolifération des pêches prohibées (engins, zones, etc.).
- Le ratio global de productivité en termes quantitatifs et en valeur par pêcheur est bas.
- La rareté des ressources en terres et en eau limite l'extension des terres cultivées en sec et en irrigué et freine l'accroissement de la productivité et la stabilisation de la production.

Maintien et soutien de l'exportation et rationalisation des importations des produits agricoles et agroalimentaires	- Dysfonctionnement de la logistique et des procédures administratives à l'export et à l'import, notamment pour les produits périssables. - Opération d'échange illicite et anarchique des produits agricoles et agroalimentaires concurrents aux produits alimentaires nationaux (confiserie, lait, biscuits, etc.). - Faible effort de prospection et de suivi permanent des marchés d'exportation et d'importation. - Absence de stratégie d'exportation et d'importation par produit. - Irrégularité des exportations et leur caractère conjoncturel.
Satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en préservant leur pouvoir d'achat notamment en produits de base	- Renchérisssement des prix de la plupart des produits et manque manifeste de contrôles et de sanctions. - Défaillance des circuits de distribution à tous les niveaux, notamment les marchés de gros et municipaux. - Le commerce illicite. - Le pouvoir acquis par les intermédiaires. - Difficulté d'approvisionnement des marchés intérieurs en produits de la mer frais. - Indisponibilités ponctuelles et récurrentes de quelques produits de bases tels que l'huile de graines et la farine. - Absence de conditionnement facilitant la commercialisation. - Faible pouvoir d'achat des populations rurales.
Soutien social spécifique et exceptionnel pour les populations rurales vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté	- Absence de programme d'éradication de la pauvreté à travers la mise en place de projets rentables, durables et accessibles à ces couches sociales. - Nombreux pêcheurs non déclarés (pas de sécurité sociale, absence de suivi et de sensibilisation sur la pandémie) et les statistiques sur la population maritime ne sont pas suffisamment fiables. - Plusieurs difficultés rencontrées lors de l'octroi des aides et lors de l'application des mesures de soutien décrétées par le gouvernement suite à la pandémie de la COVID-19.

Dématérialisation et digitalisation de l'agriculture, de l'activité de pêche et des industries agroalimentaires à tous les niveaux

- Manque de coordination entravant la mise en commun des ressources et le partage de l'information.
- Procédures administratives et cadre juridique.
- Système de surveillance des navires par satellite (VMS) très contesté par les professionnels.
- Plusieurs navires en activité de pêche côtière sont immatriculés et (non équipés par le VMS) pratiquent des méthodes de pêche illicites à cause de la faiblesse dans l'application des sanctions.
- Timidité des projets lancés et manque de moyens financiers.
- Fracture numérique entravant la démocratisation du e-business et de l'e-administration.

OPPORTUNITÉS

Accroissement et stabilisation de l'offre et constitution de stocks de réserves des produits agricoles et agroalimentaires de base

- Solutions d'innovations techniques et technologiques des systèmes de production agricoles et agroalimentaires disponibles et transférables.
- Disponibilités de quelques idées de projets innovants auprès de certains promoteurs ayant le financement nécessaire.
- Adoption des gestes barrières dans les bonnes pratiques d'hygiène des IAA.

Maintien et soutien de l'exportation et rationalisation des importations des produits agricoles et agroalimentaires

- Importance de la demande d'importation sur les marchés émergents au niveau desquels la Tunisie est faiblement positionnée.
- Position géographique de la Tunisie.
- Augmentation de la consommation des produits transformés et des conserves et émergence de nouveaux marchés des produits transformés (crabe bleu).
- Possibilités de valorisation de la diplomatie économique et commerciale.

Satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en préservant leur pouvoir d'achat notamment en produits de base	- Disponibilité de solution alternative de livraison à domicile des besoins de consommation. - Augmentation de la consommation des poissons d'eau douce (zones intérieures) et des produits aquacoles à faible valeur commerciale (sous-produits (tilapia, carpe, etc.).
Soutien social spécifique et exceptionnel pour les populations rurales vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté	- La volonté politique d'institutionnaliser et de structurer l'ESS. - Plusieurs initiatives et programmes pour appuyer la résilience des petits producteurs vulnérables à la COVID-19. - Création de plusieurs microprojets au niveau local de produits alimentaires de 1ère transformation (GDA locaux, coopératives, etc.) dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.
Dématérialisation et digitalisation de l'agriculture, de l'activité de pêche et des industries agroalimentaires à tous les niveaux	- Disponibilité et diversité de la technologie de gestion à distance. - Mise en place du système de surveillance des navires par satellite. - Mise en place du système d'information décisionnel de pêche et d'aquaculture. - Qualification des jeunes diplômés en informatique pour mettre en place des plateformes digitales en agriculture et AA.

	MENACES
Accroissement et stabilisation de l'offre et constitution de stocks de réserves des produits agricoles et agroalimentaires de base	- Effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole (diminution des ressources en eau, inondations, débordement des barrages, augmentation des incendies, etc.). - Fermeture des frontières et cessation des importations, notamment des produits de base, à l'instar des céréales. - Les obligations de distanciation sociale font obstacle à la surveillance et à l'application de la réglementation de la pêche responsable. - Concurrence du secteur non organisé (colporteurs, fromageries artisanales, crèmeries, abattage clandestin, conserveries, etc.).

	- La pêche illégale et la pêche de plaisance faussent les données relatives à la production et menacent les ressources halieutiques. - Désintéressement des IAA vis-à-vis de l'application des gestes barrières.
Maintien et soutien de l'exportation et rationalisation des importations des produits agricoles et agroalimentaires	- Fermeture des frontières à l'export et à l'import. - Manque d'assistance et de contrôle sanitaire et de qualité dans les ports. - Le manque de traçabilité des produits de la pêche constitue une contrainte quant à la distribution des produits de conserves sur le marché d'exportation.
Satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en préservant leur pouvoir d'achat notamment en produits de base	- Interdiction des importations et/ou difficultés d'importation des produits de base en cas de pénurie. - Les circuits illicites parallèles. - Surexploitation des ressources, jours non favorables à la pêche en hiver, débarquements irréguliers et flambée des prix des produits aquatiques. - Libération totale des prix d'une façon précipitée. - Disparité régionale en matière de disponibilité des produits alimentaires et, plus particulièrement, des produits de base.
Soutien social spécifique et exceptionnel pour les populations rurales vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté	- Difficulté d'accès aux microcrédits. - Incapacité de l'Etat à honorer ses engagements vis-à-vis des mesures de soutiens annoncées. - Ecart important entre les personnes inscrites sur la base de données et la réalité sur le terrain.
Dématérialisation et digitalisation de l'agriculture, de l'activité de pêche et des industries agroalimentaires à tous les niveaux	- Faible couverture des réseaux dans les régions marginalisées. - Résistance face à la numérisation des documents de contrôle et la traçabilité des produits.

3.4. Les Forces Motrices

Ces forces ont été identifiées parmi les forces et opportunités du secteur en rapport avec la Covid-19 qui ont une influence importante à court terme :

- La possibilité d'assurer la continuité des activités des exploitations agricoles, des unités de pêche et des industries agroalimentaires ;
- La disponibilité des fonds nationaux et internationaux et des mécanismes d'aide et d'appui financiers et fiscaux pour l'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires permettant, une fois mobilisés, le financement des crédits de campagnes et d'investissement ;
- La possibilité d'innovation des systèmes de production et de transformation pour une meilleure productivité et qualité des produits ;
- Le positionnement géographique de la Tunisie, les mécanismes d'appui des exportations, l'accroissement de la demande mondiale d'importations des produits agricoles et agroalimentaires et la promotion de la diplomatie économique ;
- La politique de prix des produits agricoles et alimentaires de base, les mécanismes de régulation et de compensation, la diversité des circuits de distribution et la possibilité de promotion des circuits directs du producteur au consommateur et du e-commerce ;
- La loi sur l'Economie Sociale et Solidaire et les mécanismes d'aide sociale mis en place ;
- La disponibilité des technologies de la digitalisation et de la dématérialisation des activités agricoles et agroalimentaires avec des initiatives appliquées réussies.

3.5. Les Facteurs de Blocage

Ces facteurs ont été identifiés parmi les faiblesses et menaces du secteur en rapport avec la Covid-19 qui ont une influence importante à court terme :

- Rareté des ressources avec fluctuation de

l'offre agricole et alimentaire, ruptures occasionnelles de stock en produits alimentaires, notamment de base, et irrégularité de l'approvisionnement des marchés et des industries agroalimentaires ;

- Difficultés d'accès aux moyens financiers disponibles, lourdeurs des procédures administratives pour bénéficier des avantages financiers et fiscaux et pluralité des intervenants nationaux et étrangers avec hétérogénéité des procédures et des conditions d'éligibilité aux financements ;
- Renchérissement des prix des intrants et des facteurs de production avec des difficultés d'approvisionnement et un manque d'encadrement entraînant la non-application des bonnes pratiques de production, de transformation et de valorisation des produits agricoles et agroalimentaires ;
- La fermeture des frontières, les procédures administratives, la logistique d'export-import et les normes et les procédures du contrôle sanitaire ;
- Renchérissement des prix des produits agricoles et agroalimentaires et dysfonctionnement des circuits de distribution avec l'amplification des pratiques illicites et un manque manifeste de contrôle et de sanction (l'impunité) ;
- Inefficacité des méthodes d'identification et d'inscription des pauvres, des personnes vulnérables et des chômeurs et des modalités d'attribution des aides ;
- Le cadre juridique, l'infrastructure, l'adhésion des bénéficiaires et les moyens financiers ne favorisent pas la promotion de la digitalisation et de la dématérialisation des activités agricoles et agroalimentaires.

4. CONSTRUCTION DE SCÉNARIOS À L'HORIZON FIN 2020 ET DES PLANS D'ACTIONS DE RELANCE

4.1. Définition des scénarios

4.1.1. Le scénario normatif (souhaitable) : « Filières agricoles et agroalimentaires performantes et résilientes »

Les autorités tunisiennes avec l'appui de l'Institut de Santé et de Sécurité au Travail parviennent à contenir la propagation de la COVID-19 durant la deuxième vague. Le taux de contagion dans les exploitations agricoles, les fermes aquacoles, les principaux ports de pêche et la majorité des sites industriels agroalimentaires est faible. Les agriculteurs, pêcheurs et industrielles assurent leurs activités d'approvisionnement en intrants, de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et agroalimentaires. De plus, l'impact du confinement général durant la première vague est à peine ressenti dans les domaines agricoles, de pêches, aquacoles et le fonctionnement des IAA. Seules quelques perturbations d'approvisionnement et de distribution ont été recensées.

En matière de production, de productivité et de constitution de stocks de réserves, le secteur agricole enregistre une stabilisation et une légère augmentation pour la plupart des produits. En effet, le taux de croissance annuel prévisionnel à prix constant de l'année 2020 est de 5.3%. Pour les productions arboricoles récoltées, exception faite des amandes, les réalisations pour l'année 2020 sont supérieures aux prévisions, notamment pour l'olivier à huile. Pour les dattes, la production enregistrée est supérieure à la prévision tant sur le plan quantitatif (plus de 330 milles tonnes) que sur le plan qualitatif. Pour les

amandes, les réalisations ont été légèrement inférieures aux prévisions (62 milles tonnes contre 70 milles tonnes prévues). Les productions réalisées de la pomme de terre, des tomates, des artichauts et des autres légumes sont supérieures aux prévisions. A titre d'exemple, la production nationale en tomate s'élève à 1423 milles tonnes contre 1200 milles tonnes de prévues initialement. Pour l'année 2020, les productions issues des activités d'élevage enregistrent une légère baisse par rapport aux prévisions, exception faite pour l'élevage ovin. Pour les céréales, la production est de 1534 milles de tonnes. L'écart global par rapport à la prévision est de 366 milles tonnes tous produits confondus. Cet écart est très important pour le blé tendre dont la production reste très faible. Les besoins de consommation sont couverts par les importations qui alimentent systématiquement le stock de réserve pour une durée minimale de deux mois.

Pour la pêche, le repos biologique de trois mois (juillet-septembre 2020), l'implémentation d'un plan d'action de lutte contre la pêche illicite et l'application du système de surveillance des navires par satellite, améliorent les rendements et la production. En plus, la majoration supplémentaire de 5% de l'approvisionnement en carburant des bateaux de pêche accordée en septembre 2019 et validée en 2020, la baisse du prix du gasoil, l'amélioration de la traçabilité et la qualité des poissons bleus, des thonidés et des principales espèces aquatiques de cycle de vie court (crevettes, poulpe, etc.) ont des conséquences positives sur le ratio global de productivité en termes quantitatifs et en valeurs par pêcheur. Les études d'impact sur l'environnement d'extension des projets de pisciculture marine en mer ouverte et de l'activité conchylicole dans la lagune de Bizerte sont mises en avant et les projets ont amélioré leurs productivités. La production annuelle de la pêche et d'aquaculture pour l'année 2020 est relativement stable, 138000 tonnes et une valeur de 1850 millions de dinars. Cette stabilisation est accompagnée par une augmentation d'investissement

public de 95% (17.1 millions de dinars en 2019 à 33.4 millions de dinars en 2020).

Pour soutenir les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs, l'Etat compense les pertes de production causées par des inondations et des changements climatiques à travers le fonds de calamité et réserve le financement nécessaire pour le stockage des excédents de productions périssables, l'arrêt obligatoire des activités de pêche et le repos biologique. Par ailleurs, toutes les dispositions nécessaires afin de réussir la récolte des dattes, des agrumes et la cueillette et la transformation des olives à huile et les préparatifs du lancement de la campagne agricole 2020/21, notamment quant aux céréales, sont prises en concertation avec les ministères concernés.

La production et la productivité des IAA est relativement stable grâce à une organisation du travail alliant le respect des consignes de prévention contre la COVID 19, le maintien des performances industrielles et la stabilisation des intrants de production et de transformation. Cette stabilisation est accompagnée d'une part par une augmentation des investissements totaux de 10 % (620 millions de dinars en 2019 à 680 millions de dinars en fin 2020) et d'une augmentation des investissements directs étrangers (IDE) de 15% (129 millions de dinars en 2018 à 148 millions de dinars en fin 2020) d'autre part.

En matière d'échanges commerciaux, les principaux produits agricoles et agroalimentaires exportés sont l'huile d'olive, les dattes, les produits de la mer et les agrumes. Les principaux produits agricoles et alimentaires importés sont les céréales, notamment le blé tendre, le lait et dérivés, les huiles végétales, les pommes de terre et le sucre. Le taux de couverture de la balance commerciale agricole et agroalimentaire est de 87.2%.

La politique de subvention des produits alimentaires et de libération des prix est toujours d'actualité en Tunisie avec une légère évolution vers

la suppression totale de cette subvention pour le lait demi-écrémé (de 4.9% à 0%) et les tomates industrielles (de 4.2% à 0%) et une légère baisse des taux de subvention pour l'huile de graine (de 50% à 35%) et de la semoule (de 56.3 % à 40%).

En matière de satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en préservant leur pouvoir d'achat, notamment en produits de base, les besoins de consommation des ménages, notamment les produits de base, sont satisfaits tout en respectant et préservant leur pouvoir d'achat. Les disponibilités alimentaires (productions+ importations) sont systématiquement ajustées aux besoins. Par ailleurs, le réseau de vente directe se développe partout dans le pays. **De nombreux points de vente du producteur au consommateur sur tout le territoire du pays sont installés sous la supervision de l'Office des Terres Domaniales et le soutien de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA). Chaque point de vente s'étale sur une superficie de 400m² et comprend 20 rayons où sont exposés à la vente plusieurs produits de consommation : fruits et légumes, viandes rouges et blanches, produits laitiers et poissons.** En plus de la maîtrise des prix, la vente par petits lots s'est développée permettant ainsi les ajustements aux prix et une adaptation de tous les budgets. Une application des prix à la qualité en fonction des calibres tout en garantissant la salubrité des produits est instaurée pour plusieurs produits agricoles. Une amélioration nette de la consommation par tête de certains produits bénéfiques pour la santé est observée. En l'occurrence, l'huile d'olive passe de 7 à 9kg/ha en moyenne. Les produits transformés sur les lieux de production, ou ceux qui proviennent de coopératives, GDA ou certaines start-ups innovantes, sont aussi lancés et écoulés sur ces points de vente après l'octroi de l'agrément des services du ministère de l'agriculture ou de la santé publique. La consommation des produits fournis par les petits producteurs augmente de manière significative à l'instar des produits offerts par les grands produc-

teurs aux GMS. Des labels de qualité se sont développés dans le but de promouvoir les produits des exploitations familiales afin d'améliorer leurs revenus et de réduire la pauvreté et le chômage au niveau local. **Des campagnes de sensibilisation menées par l'institut de nutrition à travers les médias, le respect garantie du protocole sanitaire au niveau de l'approvisionnement et la vente et le changement des habitudes alimentaires renforcent l'image valorisante des produits locaux en vue de s'orienter vers un système de consommation durable et une sécurité alimentaire qualitative.**

Pour les produits de la pêche et l'aquaculture, l'augmentation du nombre de points de vente en détail contribue à l'élargissement du réseau de vente directe et de proximité avec l'intervention d'un minimum d'intermédiaires. De plus, la distribution des produits de la pêche, d'aquaculture marine et d'eaux douces (tilapia, carpe, etc.) dans les zones rurales à des prix abordables ainsi que les possibilités de vente par petits lots et non par kg permettent les ajustements aux prix et de servir tous les budgets et l'amélioration du taux annuel de consommation par tête d'habitant.

Pour les produits transformés issus des IAA, les modalités et les circuits de distribution et de commercialisation sont toujours d'actualité avec une augmentation remarquable de la part du commerce de proximité et de l'e-commerce. En effet, la distribution et la commercialisation sont généralement maîtrisées par l'entreprise elle-même en s'appuyant sur un réseau déjà existant de grande et moyenne surface (GMS), de grossistes agréés et de détaillants (petite épicerie ou supérette) ou via un réseau de distribution que ces entreprises développent elles-mêmes (points de vente, franchise, etc.).

En matière de soutien social pour les populations rurales vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté,

les initiatives lancées dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire sont renforcées à travers l'augmentation des fonds nécessaires, spécialement les microcrédits pour les projets innovants au profit des populations rurales, notamment les femmes et les chômeurs diplômés.

En matière de digitalisation, les nouvelles technologies constituent une véritable révolution dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et des IAA dans le contexte difficile de la COVID-19 et face à la rareté des ressources naturelles. Les plateformes numériques sont adoptées pour faciliter les modes d'exploitation des petits agriculteurs et leur permet une gestion plus rationnelle de l'eau, un meilleur accès aux services liés à l'agriculture et aux clients potentiels. Etant une solution idéale contre l'abandon des terres par les agriculteurs résultant de la propagation de la covid-19, l'État mobilise l'administration, la profession et les parties prenantes en vue d'accélérer la transformation numérique de l'agriculture tunisienne. La stratégie adoptée réside dans la prise en charge de l'installation des infrastructures digitales nécessaires dans certaines régions (réseaux 4G, 5G réseau IOT et Cloud) et l'ajustement du cadre réglementaire adapté aux exigences de la numérisation, notamment quant à l'accès aux données (open data) avec l'introduction du paiement digital et la facturation numérique au niveau du marché de gros, des fournisseurs, etc.

Par ailleurs, la mise en place du système d'information décisionnel de pêche et d'aquaculture (SID) dans les principaux ports de pêche permet d'améliorer et d'accélérer les services administratifs pour les pêcheurs et les unités de transformation et d'exportation et aussi de construire une base de données actualisées et fiables partagées avec le ministère des affaires sociales pour les gens de la mer. Le comité technique mixte composé, début juillet 2020, par les représentants du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche, du ministère des affaires sociales, de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche et de l'Union Générale Tunisienne du Travail finalise et dépose les propositions des

scénarios de réforme du système de couverture sociale des pêcheurs et des agriculteurs dans les délais fixés à la fin décembre 2020.

Pour les produits issus des IAA, le projet de numérisation ciblant les circuits de distribution des produits subventionnés est validé par le conseil des ministres et un deuxième projet est en cours de préparation pour la numérisation des circuits de distribution des autres produits alimentaires.

4.1.2. Le scénario noir (à éviter et catastrophique) : « Des filières agricoles et agroalimentaires défaillantes dans un contexte économique et social fortement perturbé »

En matière de production, de productivité et de constitution de stocks de réserves, le secteur agricole enregistre un dysfonctionnement au niveau de la récolte des dattes et des agrumes, de la cueillette et de la transformation des olives à huile, ce qui se traduit par des pertes importantes qui s'ajoutent aux pertes occasionnées par les inondations, les catastrophes naturelles et le vol. D'autres difficultés, notamment les perturbations dans l'approvisionnement en intrants et en facteurs de production, en semences et en plants et en produits de traitements, la faiblesse des moyens de financement, les difficultés d'accès aux moyens disponibles, notamment pour les petits exploitants, le renchérissement des prix des intrants et des facteurs de production, affectent sensiblement le lancement de la campagne agricole 2020/21 et l'investissement et causent des retards dans la mise en place des systèmes de culture en général et des céréales en particulier. Les productions agricoles chutent, les coûts de production augmentent, les revenus baissent, les stocks de réserves s'épuisent et les importations des produits de base, notamment les céréales, ne sont plus possibles du fait de l'indisponibilité des moyens financiers et de la fermeture des frontières. Pour les productions périssables excé-

dentaires pour lesquelles la demande a chuté, la constitution de stocks de réserves n'est plus possible.

Pour les produits de la pêche, la deuxième vague épidémiologique COVID-19 a coïncidé avec la reprise de l'activité des chalutiers, après un arrêt de trois mois de repos biologique dans le golfe de Gabès, le début des principales campagnes de pêche des crevettes et des poulpes et la suspension de l'activité des femmes collectrices des palourdes, en raison de l'état de surexploitation des ressources. Les mesures de prévention, de confinement des nombreux pêcheurs non déclarés (pas de sécurité sociale, absence de suivi et de sensibilisation sur la pandémie, les statistiques sur la population maritime ne sont pas suffisamment fiables, dans les principaux ports de pêche hauturiers), la surexploitation des ressources benthiques et la fluctuation des biomasses exploitables en petits pélagiques entraîne une régression de 30% de la production halieutique (97300 tonnes) et le ratio global de productivité en termes quantitatifs et en valeurs par pêcheur. Cette baisse est accompagnée par une stagnation des investissements totaux (117,1 millions de dinars). Les obligations de distanciation sociale et la gouvernance inadéquate notamment le système de contrôle et de suivi des activités de pêche, conduisent à une prolifération des pêches prohibées (engins, zones, navires immatriculés) à cause de la faiblesse dans l'application des sanctions. Le système de surveillance des navires par satellite n'est pas réalisé car très contesté par les professionnels. La pêche illégale et de plaisance fausse les données relatives à la production et menace les ressources halieutiques surexploitées. De plus, l'annulation des événements publics et privés, le déclin des activités du tourisme, des restaurants et d'autres services et la diminution subséquente du pouvoir d'achat des consommateurs engendrent une baisse de la demande des produits aquacoles, les aquaculteurs ne pouvant pas vendre leur production et devant conserver de grandes quantités d'animaux vivants, qu'il faut nourrir pour une durée indéterminée. Les

coûts, les dépenses et les risques augmentent en conséquence. La conchyliculture dans la lagune de Bizerte n'a pas repris, après les incidents du mois de novembre 2019. Avec la pandémie, les fermes sont confrontées à des difficultés financières.

L'IAA enregistre une perturbation et une baisse drastique de la production et de la productivité à cause de la propagation de la pandémie du COVID 19, de l'absentéisme, du confinement des cas suspects et de l'instabilité des intrants de production et de transformation. Cette baisse est accompagnée d'une part par une stagnation des investissements totaux et d'une diminution des investissements directs étrangers (IDE) d'environ 30% (100 millions de dinars en fin 2020 contre 150 millions de dinars en 2019) d'autre part.

En matière d'échanges commerciaux, les échanges sont perturbés et devenus très instables avec une nette chute des exportations en raison de la réduction importante du fret aérien et la hausse du coût due à l'annulation des vols de passagers, le dysfonctionnement de la logistique et des procédures administratives à l'export et à la baisse de la demande d'importation pour certains produits.

En matière de satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en préservant leur pouvoir d'achat, notamment en produits de base, la fluctuation de l'offre agricole et alimentaire due à la propagation de la pandémie de la COVID 19, de l'absentéisme au niveau des exploitations et d'un confinement prolongé entraîne un renchérissement des prix, passant du simple au double ou triple pour les fruits et légumes, les viandes ainsi que pour certains produits de base tels que l'huile de graines et la farine.

En effet, la difficulté d'approvisionnement des marchés intérieurs en produits frais, les ruptures fréquentes de stock des produits alimentaires notamment de base, associés au manque manifeste

de contrôle et de sanctions, la défaillance des circuits de distribution à tous les niveaux notamment les marchés de gros et municipaux, conduit à une prolifération du commerce illicite sur tout le territoire. Ce circuit parallèle représentant 40% des flux de produits et accaparant plus de 70% du total des produits alimentaires est responsable de la hausse des prix (de deux à trois fois) avec une qualité qui n'est pas garantie pour le consommateur. Ce dernier souffre d'une baisse de son pouvoir d'achat estimée à 20% en milieu urbain et 50% en milieu rural. Compte tenu de l'importance des produits alimentaires (38% des dépenses totales expliquant plus de 28% de l'IPC), la volatilité de leur prix constitue un obstacle majeur, d'une part pour la consommation, notamment dans les régions pauvres et d'autre part pour l'accroissement de la production chez les petits agriculteurs avec des impacts tout le long de la chaîne alimentaire. Ces résultats confirment encore notre hypothèse de départ sur l'effet de la pandémie quant à la flambée des prix ressentie au niveau de tous les produits, à l'exception des produits subventionnés que l'Etat considère de première nécessité.

Pour les produits de la mer, la défaillance des circuits de distribution à tous les niveaux, notamment les marchés de gros et municipaux, la mainmise des intermédiaires « gacharas » sur les produits de la pêche et l'aquaculture et le commerce illicite induisent le renchérissement des prix et freinent l'approvisionnement des marchés intérieurs en produits de la mer frais. Les initiatives de e-commerce des produits de la mer demeurent très timides.

Pour les produits transformés issus des IAA, face à l'instabilité de l'approvisionnement du marché local, les modalités et les circuits de distribution parallèles et frauduleux se sont installés peu à peu sur tout le territoire tunisien commercialisant ainsi des produits issus de la contre bande dont l'origine est inconnue.

En matière de soutien social pour les populations rurales vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs,

pêcheurs et industriels en difficulté, les initiatives lancées dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire ne sont pas renforcées du fait du manque manifeste de moyens financiers, des difficultés d'accès aux crédits et de l'absence de coordination entre les institutions techniques et financières en charge. Par ailleurs, les fonds disponibles ne couvrent pas le montant des aides nécessaires aux populations rurales vulnérables et aux populations en situation de chômage obligatoire, aux agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté.

En matière de digitalisation, l'utilisation des nouvelles technologies est quasiment absente dans l'agriculture tunisienne. De larges superficies de terres agricoles labourables et fertiles sont aujourd'hui abandonnées (60%) dans plusieurs régions de la Tunisie en particulier dans les zones à accès difficile. Leurs propriétaires, qui ne vivent pas sur les lieux, ne peuvent pas les exploiter compte tenu de l'interdiction instaurée par les autorités de rentrer dans certaines régions fortement touchées par la COVID 19. En conséquence, 20% de la production agricole est gaspillée (vol, arrachage, pillage). Plusieurs contraintes entravent la transformation numérique de l'agriculture tunisienne, notamment l'absence d'infrastructures digitales nécessaires (réseaux 4G, 5G réseau IOT et Cloud) dans certaines régions marginalisées mais à fort potentiel agricole. Aucune stratégie de digitalisation de l'agriculture n'est adoptée par l'Etat dont les priorités correspondent davantage aux problèmes de rupture de stocks, d'approvisionnement des produits de base et de revendications sociales dues à la hausse des prix. Le blocage des financements des projets agricoles est toujours d'actualité car le code d'investissement est accablé par les démarches bureaucratiques et administratives lourdes et contraignantes pour les jeunes promoteurs qui, découragés, abandonnent l'agriculture. Les prix des services agricoles à distance demeurent toujours très élevés pour les petits agriculteurs avec des contraintes financières face à une stagnation des investissements et des aides au secteur. De plus, le manque de coordination, l'absence des bases de

données sur les agriculteurs, fournisseurs de services et marchés entravent la mise en commun des ressources et le partage de l'information.

La numérisation ciblant les circuits de distribution des produits alimentaires n'est pas réalisée et les quelques tentatives d'installation des plateformes de l'e-commerce sont abandonnées.

4.2. Elaboration de la stratégie et du plan d'actions ciblant le scénario souhaitable à l'horizon fin 2020

4.2.1. Les pré-requis : mesures indispensables à mettre en œuvre sans lesquelles les orientations stratégiques et mesures opérationnelles demeureront sans effet et ne permettront pas la matérialisation du scénario souhaitable et réalisable

Face à une situation exceptionnelle, il convient de prendre des mesures exceptionnelles. Pour en être capable, il faut préparer préalablement un certain nombre de prérequis. Les prérequis proposés ci-dessous sont transversaux et communs à l'agriculture, à la pêche et à l'industrie agroalimentaire. Les opérateurs dans ces domaines, quelle qu'en soit la nature (publique, privée, interprofessionnelle ou syndicale) ou le niveau d'intervention (en amont ou en aval), doivent :

- **Prendre conscience du caractère exceptionnel du contexte actuel lié à la pandémie, des limites de notre mode de gouvernance et des risques sanitaires, économiques et sociaux qu'encourent la Tunisie. Si nous n'avons pas le courage d'apporter les changements qui s'imposent, nous risquons de basculer dans le scénario catastrophique ;**

- **Avoir la ferme volonté d'aller de l'avant et de prendre les mesures audacieuses** s'imposant afin de surmonter toute forme de résistance et d'inertie au changement ;
 - **Être conscients que tout mode de gouvernance, aussi sophistiqué soit-il, est appelé en permanence à évoluer** afin d'être toujours adapté aux exigences d'une conjoncture en mutation permanente.
- Pour réussir la stratégie et le plan d'actions ciblant le scénario souhaitable à l'horizon fin 2020, il est impératif :
- 1- **D'impliquer et de responsabiliser davantage les opérateurs privés dans la stratégie de l'Etat** via une étroite collaboration avec les organisations interprofessionnelles, les organisations syndicales, les groupements professionnels et la société civile ;
 - 2- **D'instaurer une solide capacité de veille et d'anticipation**, à l'échelle de chaque ministère, de l'évolution de la situation sanitaire, économique et sociale afin de se prémunir contre tout impact négatif et de saisir les opportunités ;
 - 3- **De créer une cellule interministérielle de gestion de la crise de la COVID-19** (ministères de l'agriculture, des ressources hydrauliques, et de la pêche, de l'intérieur, de finance, du transport, du commerce et de l'industrie) afin d'anticiper les actions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des filières, l'approvisionnement en intrants et en facteurs de production et la satisfaction des besoins de consommation en cas d'amplification de la pandémie et de la panique au cours des 3 prochains mois d'octobre, novembre, et décembre 2020 ;
 - 4- **De créer un fonds Covid-19 pour financer la réalisation de la stratégie et du plan d'actions ciblant le scénario souhaitable à l'horizon fin 2020 à temps ;**
 - 5- **De faciliter l'intégration des nouvelles technologies, de la digitalisation et de l'intelligence artificielle et d'assurer leur diffusion à l'échelle de l'ensemble des maillons de l'agriculture, de la pêche et des industries agroalimentaires.**

4.2.2. Les objectifs stratégiques, les orientations stratégiques et les mesures opérationnelles

	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	MESURES OPÉRATIONNELLES
Accroissement et stabilisation de l'offre et constitution de stocks de réserves des produits agricoles et agroalimentaires de base	Offre des produits agricoles et agroalimentaires de base stabilisée	Production et productivité améliorées	• Créer des comités permanents pour la sensibilisation et l'encadrement en matière de bonnes pratiques de production, manutention, traçabilité et de transformation des produits agricoles, aquatiques et agroalimentaires. • Extension des superficies des produits agricoles de base en irrigué, notamment les céréales et l'olivier à huile. • Elaborer un programme national d'innovation des systèmes de cultures, de pisciculture marine et continentale, d'élevage et des systèmes de production et de transformation. • Augmenter l'enveloppe budgétaire réservée aux crédits de campagne et d'investissement et en faciliter l'accès en allégeant les procédures administratives. • Implémentation d'un plan d'action national de lutte contre la pêche illicite. • Application de la majoration supplémentaire de 5 % de l'approvisionnement en carburant accordé en septembre 2019. • Amélioration de la compétitivité des usines de fabrication des aliments pour poissons par la détaxation fiscale et douanière de la matière première, à l'instar des aliments importés pour augmenter l'autosuffisance en aliments. • Confier la mise à jour du plan directeur d'aquaculture et des études d'impact d'élevage des crevettes et des poissons sur l'environnement à l'Institut National des Sciences et Technologie de la mer et le Centre Technique d'Aquaculture. • Rédaction de protocoles sanitaires de lutte contre la COVID 19 prenant en compte les spécificités de chaque activité agricole et de transformation agroalimentaire (abattoir, unité de conditionnement de fruits, produits de la mer etc.). • Renforcer la sécurité et la disponibilité du

			transport public vers les zones industrielles et les ports de pêche. • Alléger les procédures administratives lors de l'importation d'intrants agricoles, des alevins de loups et de daurades et agroalimentaires.
		Valorisation et stabilisation des produits périssables	• Inciter les nouveaux promoteurs à entreprendre des projets agricoles et agroalimentaires innovants à haute valeur ajoutée. • Encourager les projets de stabilisation (séchage, conserves, fermentation) des excédents des produits agricoles, périssables et les sous-produits aquatiques et les rejets de pêche et des industries agroalimentaires. • Diversifier et différencier davantage les produits agricoles et agroalimentaires. • Réserver une enveloppe budgétaire et alléger les procédures administratives pour encourager la création d'unités de transformation des produits agricoles périssables.
	Stocks de réserves stratégiques constitués	Collecte des productions et constitution des stocks stratégiques en produits de base	• Minimiser les pertes au niveau de la récolte, du transport, du stockage et de la transformation. • Mise à disposition et réquisition des moyens de l'Etat et du secteur privé pour assurer la collecte et la constitution des stocks stratégiques en produits de base. • Elaborer un plan trimestriel prévisionnel de stockage compte tenu de la situation du marché (Urgent : ajuster les disponibilités à la demande).
		Capacité de stockage augmentée	• Elaborer un plan directeur d'extension des capacités de stockage des produits stratégiques de base avec révision de la répartition géographique. • Réserver le financement nécessaire du plan prévisionnel de stockage et des investissements d'accroissement de la capacité projetée.

Maintien et soutien à l'exportation et rationalisation des importations des produits agricoles et agroalimentaires	Soutien et augmentation de l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires	Soutien et maintien des activités d'exportation des produits agricoles et agroalimentaires	• Révision et assouplissement des modalités de contrôle officiel lors des opérations d'export des produits agricoles et agroalimentaires et publication du nouvel arrêté qui fixe les listes des produits soumis au contrôle technique à l'importation et à l'exportation. • Réduction des délais d'expédition dans les ports tunisiens en accordant la priorité aux produits agricoles et agroalimentaires en mettant à niveau les installations portuaires et en implémentant le « passage vert » destiné aux produits périssables. • Renforcement et mise en place de nouvelles lignes de fret maritime afin d'acheminer les produits agricoles et agroalimentaires tunisiens dans les meilleures conditions. • Elaboration d'un programme trimestriel de travail pour la diplomatie économique afin de promouvoir les exportations, notamment des stocks actuellement disponibles. • Amélioration des conditions et de la capacité de stockage des produits de pêche dans les aéroports.
		Encouragement à l'ouverture de nouveaux marchés pour les produits agricoles et agroalimentaires tunisiens	• Création d'une cellule nationale de prospection des marchés d'exportation et d'importation et de marketing agroalimentaire • Planifier et mettre en place des lignes aériennes de fret afin d'augmenter le taux de pénétration des produits agricoles et agroalimentaires tunisien dans les marchés non conventionnels. • Mettre en place une capacité d'intelligence économique combinée à une diplomatie économique offensive axée sur les marchés d'exportation potentiels (huile d'olive, dattes, agrumes et produits de mer). • Encadrement et encouragement des exportateurs de produits agricoles et agroalimentaires à travers des programmes et des dispositions spécifiques supervisés par le CEPEX (exonération partielle, avantages fiscaux, etc.).

			• Accélérer et faciliter les missions d'audit, de contrôle des conditions de production et d'exportation des produits de la pêche vers la Russie, l'Arabie Saoudite et la Chine. • Sensibiliser les opérateurs économiques pour exploiter les conventions bilatérales surtout avec les pays africains.
	Optimisation des importations en produits agricoles et agroalimentaires	Assurer l'importation des quantités suffisantes de produits de base	• Elaboration d'un programme trimestriel prévisionnel national d'importation en concertation avec les ministères concernés.
		Réduction de l'importation des produits transformés disponibles en Tunisie	• Révision du cadre juridique et de l'organisation institutionnelle du système national d'importation des produits agricoles et agroalimentaires. • Taxation des produits de la pêche importés en faveur du Fonds du repos biologique.
Satisfaction des besoins de consommation des ménages tunisiens tout en préservant leur pouvoir d'achat notamment en produits de base	Besoins de consommation des ménages tunisiens satisfaits et pouvoir d'achat préservé	Satisfaction des besoins des consommateurs en produits de première nécessité	• Ajustement systématique des disponibilités alimentaires aux besoins de la population • Stock de régulation pour certains produits agricoles et alimentaires de grande consommation (lait, œufs, etc.). • Lutte contre la contrebande et le commerce illicite. • Assurer le suivi régulier des stocks disponibles chez les industriels et les circuits de distribution. • Sensibiliser davantage le consommateur afin d'éviter le stockage excessif des produits de base chez eux. • Création d'une marque commerciale, des incitations fiscales et un guide standard pour l'ouverture d'un réseau des poissonneries, assurant la qualité, la traçabilité et les meilleurs prix dans les communes rurales et les quartiers populaires.

		Fruits et légumes, viandes et poissons bleus accessibles pour les consommateurs	• Développement des réseaux de vente directe partout dans le pays. • Elargissement du réseau de vente de proximité pour les produits frais et produits de la mer. • Réduction au minimum des intermédiaires au niveau du marché de gros et de détail. • Fixation du prix des fruits et légumes en garantissant une marge convenable pour les producteurs. • Révision des droits d'utilisation des marchés de gros.
		Maîtrise de la politique des prix des produits agricoles et agroalimentaires et des mécanismes de leur ajustement	• Conservation des subventions pour les produits alimentaires de base (farine, pâtes alimentaires, huiles alimentaires). • Encadrer les prix et atténuer la monopolisation des produits par les intermédiaires. • Création d'un observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires et révision des droits d'utilisation des marchés de gros. • Contrôle intensifié des marchés parallèles.
Soutien social spécifique et exceptionnel pour les populations rurales vulnérables et les populations en situation de chômage obligatoire, des agriculteurs, pêcheurs et industriels en difficulté	Populations rurales vulnérables et population en chômage obligatoires, aidées agriculteurs pêcheurs et industriels compensés	Economie Sociale et Solidaire structurée et institutionnalisée	• Création d'une équipe de travail pluridisciplinaire chargée de l'ESS qui évoluera vers une direction générale au sein du ministère de l'agriculture. • Création d'un Fonds spécial ESS. • Elaboration d'un programme de travail triennal et d'une stratégie ESS dans le domaine agricole et agroalimentaire. • Création d'une Base de données des populations rurales, des agriculteurs, femmes collectrices des palourdes, pêcheurs démunies et pauvres systématiquement actualisée.
		Fonds de crise Covid-19 créé pour compenser les pertes encourues par les agriculteurs, pêcheurs et industriels et relancer leurs activités	• Elaboration de la liste des agriculteurs, femmes collectrices des palourdes, pêcheurs et industriels endommagés avec estimation des coûts. • Engager les opérations de compensation.

		Initier la promotion de l'agriculture et de la pêche des jeunes	• Identification de nouveaux projets agro-industriels innovants et rentables et élaboration des plans d'affaires. • Préparation de la liste des plans d'affaires élaborés par l'API et les Centres d'Affaires, mais non réalisés du fait de l'indisponibilité de financement. • Organisation d'une réunion avec les banquiers (BTS, BNA, BFPME, etc.) pour le financement des projets. • Création d'une ligne de crédits à taux bonifié au profit des jeunes et des femmes dans les milieux ruraux pauvres et vulnérables. • Organisation des journées d'investissement, de développement et de création d'emploi.
Dématérialisation et digitalisation de l'agriculture, de l'activité de pêche et des industries agroalimentaires à tous les niveaux	Activités de l'agriculture, de l'activité de pêche et des industries agroalimentaires digitalisées	Facturation électronique validée paiement digital	• Facturation électronique dans les marchés de gros. • Validation de la signature électronique des documents administratifs. • Introduction du paiement digital. • Création de plateformes et de bases de données digitales. • Généralisation de l'utilisation des drones en agriculture et pêche en tenant compte du coût et de l'efficacité. • Promouvoir la gestion des périmètres irrigués à distance. • Mise en place du système d'information décisionnel de pêche et d'aquaculture (SID). • Création des applications Smartphone e-commerce pour les poissonneries de proximité. • Prise en charge de l'installation des infrastructures digitales nécessaires dans certaines régions (réseaux 4G, 5G réseau IOT et Cloud, etc.) et ajustement du cadre réglementaire.
		Connexion des exploitations agricoles et des PME en IAA	• Logiciels, capteurs climats et applications d'alerte téléchargeables sur smartphone pour l'irrigation, la fertilisation, les traitements sanitaires, etc. • Mise en place de solutions numériques facilitant la logistique, la traçabilité, la maîtrise de la qualité, le stockage, l'approvisionnement et la livraison des fournisseurs des IAA.

INSTITUT TUNISIEN DES ETUDES STRATEGIQUES

Think tank Tunisien d'envergure par ses aires de recherches diversifiées, l'ITES traite les questions stratégiques sur le devenir du pays dans leurs multiples dimensions. Instrument d'aide à la décision publique, il se positionne de manière singulière au niveau national au cœur des enjeux politiques, économiques et sociaux du pays.

Les travaux de l'Institut visent à mettre l'accent sur les politiques publiques de demain afin de faciliter la prise de décisions en matière de réforme de fond qu'appelle le processus démocratique dans lequel notre pays s'est engagé.

Espace de réflexion pluridisciplinaire, forum d'échange et de débat, l'ITES tend vers une influence globale dédiée au développement, à la coopération ainsi qu'à la promotion d'un engagement actif de la Tunisie sur la scène nationale et internationale.



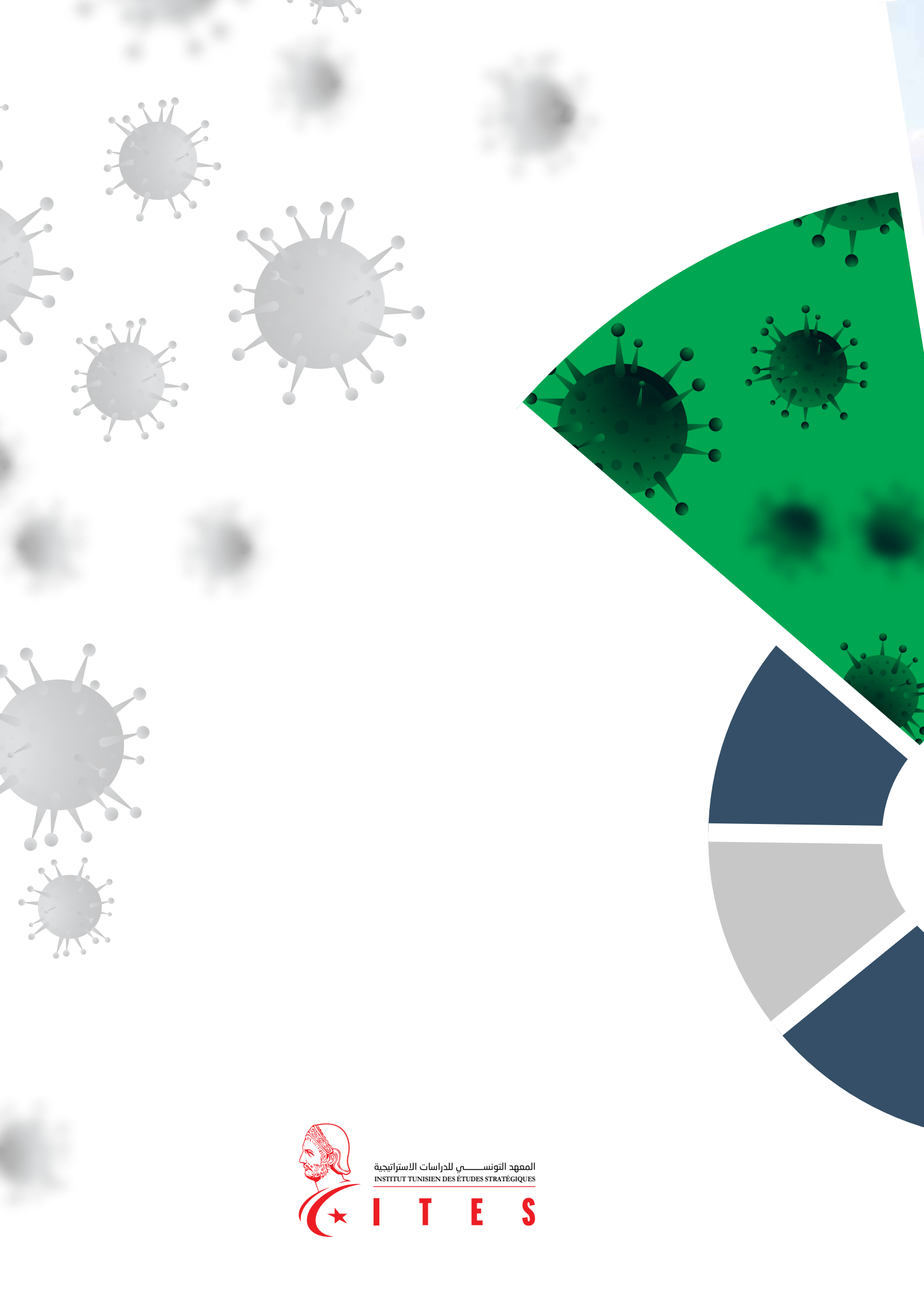
I T E S



LE CONTENU DE LA PUBLICATION N'ENGAGE PAS LA FONDATION KONRAD ADENAUER



I T E S



المعهد التونسي للدراسات الاستراتيجية
INSTITUT TUNISIEN DES ÉTUDES STRATÉGIQUES

I T E S